

Fusion SUEZ-GDF : qui seront les gagnants et les perdants ?

Anne Panneels - Conseiller énergie et développement durable au service d'études de la FGTB fédérale

La fusion annoncée SUEZ-GDF fait partie d'une stratégie financière qui s'explique bien dans un marché libéralisé, quelques gros opérateurs étant plus susceptibles de retirer les fruits du marché libéralisé qu'une multitude de petits. Si une telle fusion peut s'annoncer porteuse pour les actionnaires de ce groupe financier, qu'en est-il pour les consommateurs d'électricité et de gaz, pour les travailleurs, pour les ménages belges ?

La fusion servirait-elle l'intérêt général ?

En ce qui concerne les prix, Etienne Davignon, administrateur de SUEZ, déclarait dans l'ECHO du 5 septembre 2007: «Tout le monde reste persuadé que la concurrence doit faire baisser les prix. Je reste convaincu du contraire.»

Si un administrateur de SUEZ dit lui-même qu'il faut s'attendre à des hausses de prix, qui oserait prédire que les prix vont baisser ? En outre, l'analyse faite ci-dessous laisse en effet craindre des hausses de prix, tant en électricité qu'en gaz, et cela indépendamment de la conjoncture énergétique.

En gaz, la fusion SUEZ-GDF impliquerait que le groupe garderait le contrôle du trafic gazier en Belgique et augmenterait son contrôle sur l'activité stratégique du terminal gazier et renforcerait son pôle GNL (gaz naturel liquéfié). Rien n'indique que le groupe ne garderait pas le contrôle aussi sur les autres activités stratégiques (déterminantes pour la formation des prix et la sécurité

d'approvisionnement) que sont le transit (en les transférant de DISTRIGAZ à FLUXYS), les contrats d'approvisionnement (en les transférant de DISTRIGAZ à GDF), et les contrats gaziers pour les centrales TGV leur appartenant. Le risque existe que DISTRIGAZ soit vidée de ce qui est stratégique avant d'être cédé et que tout ce qui reste à céder soit le marché de la consommation finale belge. A quel prix dans ce cas et avec quelles conséquences pour les prix aux consommateurs belges ? On peut aisément imaginer que le reprenneur de DISTRIGAZ devra valoriser sa reprise et risque par conséquent d'influencer les prix à la hausse.



Crédit photo : <http://www.journaldunet.com>

En outre, si le nouveau groupe garde 46% de FLUXYS, il aura encore le contrôle sur tout le trafic gazier en Belgique, ce qui sera nuisible au marché (asymétrie d'information

par rapport aux concurrents potentiels, blocages stratégiques...). Enfin, le risque existe que le nouveau groupe développera surtout le réseau de transport et de distribution de gaz naturel dans le sud de la France (où il y a encore un marché à développer) à partir de sources d'approvisionnement acheminant le gaz par l'Espagne, au détriment du développement futur du réseau de transport belge. Dans ce cas, il sera plus difficile pour des producteurs d'électricité concurrents utilisant le gaz et situés en Belgique d'avoir accès à des contrats gaziers à des prix concurrentiels car la demande sur le marché belge risquera d'excéder l'offre de gaz qui ne se développera plus.

Dans ce scénario, SUEZ/GDF développera aussi davantage de moyens de production d'électricité utilisant le gaz en France (à des prix plus que concurrentiels) pour approvisionner le marché belge, ce qui posera en outre un problème en matière de sécurité d'approvisionnement pour la Belgique, si elle doit compter davantage sur les importations.

En électricité encore, la fusion SUEZ/GDF risque d'encore plus fausser la concurrence au niveau de la production d'électricité sur le marché belge si les centrales au gaz ont accès à du gaz moins cher que des concurrents potentiels de SUEZ/GDF et que SPE/LUMINUS, concurrent actuel d'ELECTRABEL, et si SUEZ-GDF a un avantage en termes d'information et de possibilités de blocage via la structure de l'actionariat du gestionnaire du réseau de transport d'électricité.

...

Encore une fois, avec quelles conséquences sur les prix?

La fusion SUEZ/GDF ferait aussi tomber la participation d'ELECTRABEL dans la centrale nucléaire CHOOZ B dans l'escarcelle de SUEZ/GDF, cette participation « belge » étant ainsi transférée au marché français de l'électricité sans qu'on connaisse bien les conséquences pour le marché belge.

Cette fusion poserait aussi le problème du contrôle du fonds de démantèlement des centrales nucléaires qui doit continuer à être alimenté et être disponible lorsque les centrales nucléaires seront démantelées. Que se passerait-il si ce n'était pas le cas ? Quelles sanctions l'Etat belge a-t-il la possibilité d'appliquer pour garantir que SUEZ/GDF rétrocèdera ces moyens financiers qui appartiennent à la collectivité des consommateurs belges qui l'ont alimenté ? Et que ferait-il si ces moyens disparaissaient ? Remettrait-il les consommateurs ou les contribuables belges à contribution ?

Enfin, alors que l'avantage financier de l'amortissement des centrales nucléaires - qui se chiffre en milliards d'euros pour la période de fonctionnement des centrales nucléaires de 2005 à 2025 - devrait être rétrocédé aux consommateurs belges qui ont financé ces centrales, l'accord en ferait un pur profit pour le groupe SUEZ/GDF. Ceci serait inacceptable et le serait d'autant plus si le gouvernement à venir faisait de surcroît un cadeau supplémentaire au groupe SUEZ/GDF en décidant de prolonger la durée de vie de certaines de nos centrales nucléaires.

En matière d'emploi, le secteur Gazelco craint depuis longtemps que ces restructurations financières aient pour conséquence d'aggraver la situation des salariés qui seraient encore plus qu'aujourd'hui mis sous pression (conditions de travail, salaires) à cause d'une recherche plus importante de gains de productivité, et de diminuer l'emploi dans les centres de services partagés

(comptabilité...), voire d'entraîner des délocalisations vers la France.

Des décisions politiques sont nécessaires et urgentes

Face à cette situation, des décisions politiques sont non seulement possibles et souhaitables mais nécessaires et urgentes

Face à cette situation, des décisions politiques sont non seulement possibles et souhaitables mais nécessaires et urgentes. Ainsi, les pouvoirs publics belges doivent-ils se donner les moyens de contrôler le secteur gazier (golden share ou moyen équivalent) pour éviter des hausses de prix pour les consommateurs belges qui risquent sinon de payer la facture du développement du nouveau groupe à l'étranger et pour assurer la sécurité d'approvisionnement du pays en gaz naturel.

En outre, un contrôle public rigoureux du fonds de provisions nucléaires doit être assuré, visant à le préserver et à l'alimenter de sorte à pouvoir faire face au démantèlement des centrales nucléaires à la fin de leur exploitation.

Il faudrait aussi créer une s.a. européenne où la nomination des administrateurs indépendants serait contrôlée par le conseil d'entreprise européen et dans lequel les travailleurs des secteurs de l'électricité et du gaz belges seraient équitablement représentés et correctement informés.

SUEZ devrait céder des parts dans les réseaux de transport d'électricité et de gaz de manière à ne plus y avoir de minorité de blocage et doit idéalement en sortir complètement, et ces réseaux devraient faire l'objet d'un contrôle public renforcé.

Des décisions politiques doivent en outre être prises pour permettre de récupérer au profit de la collectivité des consommateurs belges,

les bénéfices résultant de l'amortissement des centrales nucléaires depuis 2005, qui devraient résulter en baisses de prix mais ne donnent lieu qu'à des augmentations de marges bénéficiaires des producteurs d'électricité nucléaire.

Concrètement, ceci nécessiterait l'instauration d'une taxe sur les producteurs nucléaires historiques, couplée à la fixation de prix maxima (à la clientèle finale et aussi au niveau des prix du producteur au transporteur) pour éviter des hausses de prix résultant de la taxe. Les recettes de cette taxe pourraient alors être utilisées, dans le cadre d'une régulation du marché, au profit de mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie (devant permettre de diminuer les besoins en énergie et en conséquence de baisser les factures énergétiques), du développement de moyens de production d'électricité décentralisés (tels que la cogénération de chaleur et d'électricité, les éoliennes, ...), de mesures sociales, pour financer des coûts aujourd'hui à charge de la collectivité des consommateurs belges, dont les pensions des travailleurs du secteur (ce qui devrait permettre des baisses de prix), ...

On pourrait également imaginer la mise à disposition de tous les consommateurs belges d'électricité du parc de centrales nucléaires, ce qui pourrait se faire en faisant un apport des centrales à ELIA ou en les vendant à ELIA à leur valeur comptable. Le fait de confier le parc de centrales nucléaires à un organisme extérieur et indépendant aurait plusieurs avantages: contrôle des centrales nucléaires et du fonds de démantèlement des centrales nucléaires (car ELIA est contrôlé; son actionariat devrait toutefois être revu en veillant à y diminuer les participations directes et indirectes du groupe fusionné); récupération des marges bénéficiaires actuellement démesurées au profit de mesures développées ci-dessus, devant permettre de faire baisser les factures d'électricité.

...

En plaçant les centrales nucléaires qui fonctionnent toujours en base en dehors du marché concurrentiel, on favoriserait aussi des investissements de producteurs d'électricité qui deviendraient concurrentiels, ce qui est censé faire baisser les prix et contribuerait en outre à la sécurité d'approvisionnement du pays.

En conclusion

Des solutions existent mais nécessitent un véritable débat de société au sujet de la politique énergétique en Belgique.

La libéralisation a résulté dans une culture de secret commercial. Il n'y a plus depuis lors de transparence ni en matière de prix, ni en matière de contrats. Tout ce qui est à la fois sensible et déterminant dans la formation des prix échappe complètement à tout autre acteur que le secteur ou même parfois l'entreprise concerné(e).

Ceci doit changer. Les pouvoirs publics doivent reprendre le contrôle de ces secteurs en rassemblant toutes les expertises et acteurs, dont les partenaires sociaux, pour définir ensemble une politique énergétique d'intérêt général.

Les pouvoirs publics doivent reprendre le contrôle de ces secteurs en rassemblant tous les acteurs pour définir ensemble une politique énergétique d'intérêt général